

Rapport N° 115

Construction d'une déchèterie (DEC) et d'un Centre d'exploitation routes et voirie (CERV) à l'Asse

Nyon, le 19 août 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission était composée de Messieurs Vincent Desponds, Philippe Glasson (en remplacement de Bernard Willi), Christian Puhr, Sacha Soldini, Joël Tawil, Frédéric Tschuy, Bernard Ueltschi et Jacky Colomb président et rapporteur.

Lors d'une première séance, le 3 juillet 2013 tous les commissaires étaient présents, la commission a reçu les représentants de la ville : pour le Service des travaux & environnement, Messieurs Olivier Mayor Municipal et François Menthonnex chef de service, pour le service architecture & bâtiments, Messieurs Claude Uldry Municipal et Patrick Troesch Chef de service.

La commission remercie ces Messieurs pour leur présentation claire et bien documentée, elle a pu poser toutes les questions, nombreuses, concernant ce préavis important et extrêmement détaillé.

Une deuxième séance a eu lieu le 30 juillet, les discussions ont porté principalement sur le financement de l'installation photovoltaïque, le concept de gestion des déchets et l'extension de la déchèterie, M. Philippe Glasson était absent.

Une troisième séance le 19 août a été nécessaire pour prendre connaissance des réponses municipales et finaliser le rapport M. Vincent Desponds était excusé, MM. Christian Puhr et Philippe Glasson absents.

Historique

Les principales étapes de l'évolution des projets Centre d'exploitation routes et voirie (CERV) et déchèterie (DEC) figurent dans le préavis, nous ne les répétons donc pas ici, ils appellent pourtant quelques commentaires.

Depuis 2001 les recherches, études, préavis au Conseil communal se sont succédés, pas toujours avec réussite. Dans le même temps certains éléments ont évolués et nécessités des corrections de conception.

Le projet du CERV a suivi une trajectoire linéaire de développement avec le PPA de l'Asse, le concours d'architecture, l'étude pour la construction, l'implantation et ultérieurement, sur demande du Conseil, la ré-orientation du nouveau bâtiment.

Le projet de la déchèterie, quant à lui, subissait quelques aléas. Rappelons qu'un premier projet de concept avait été refusé en août 2010, le Conseil communal avait ainsi balayé pèle mèle, une déchèterie, des camions, du personnel, le règlement et la taxe y afférente. La création d'un « Groupe de travail déchets » GTD a permis de discuter toutes les options et de rapporter dans les différents groupes politiques. C'est sur la base de ces travaux qu'a été établi le préavis 67/2012 « nouveau concept de gestion et financement des déchets » qui implique, entre autres, la construction d'une nouvelle déchèterie.

Le manque de gouvernance du Canton en matière de taxe par exemple a été à lui seul un facteur de ralentissement, il n'y a pas eu de volonté politique forte pour imposer ce que les communes n'avait pas l'intention d'assumer. Ce retard pris dans le développement des infrastructures nécessaires au tri et à la valorisation des déchets était connu de longue date mais les différents acteurs politiques, Conseillers municipaux et communaux, ont toujours pensé que nous avions le temps. L'introduction annoncée mais abrupte, de la taxe au sac nous a finalement prouvé le contraire.

Elle a subitement donné un coup d'accélérateur pour le nouveau concept de gestion et de financement des déchets accepté par le Conseil en 2012.

Mariage des projets CERV et DEC

Le projet du CERV avait rattrapé celui de la déchèterie, la Municipalité a abandonné le mandataire de celle-ci et confié le projet au lauréat du concours du CERV.

La décision de réunir les deux projets CERV et DEC résulte de la nouvelle orientation du bâtiment du CERV, dont l'accès est orienté à l'ouest, côté déchèterie. A la suite de cette rotation, la refonte du projet de déchèterie a été confiée aux mêmes architectes. Des économies substantielles sont ainsi possibles. Les frais d'honoraires sont proportionnels aux montant total des travaux de construction, le taux est cependant dégressif, il est donc plus intéressant de cumuler les frais en un seul compte. La déchèterie ayant également été « retournée » par rapport à ce qui était prévu initialement, les deux sites se font désormais face et les réunir en un seul préavis est cohérent.

La demande de crédit est présentée de manière détaillée, par CFC montrant les chiffres respectifs CERV et DEC basés sur des soumissions rentrées. Il s'agit d'un appel d'offre ouvert, international.

Comme il est dit plus haut, mettre les deux projets en main d'un même concepteur puis d'un même constructeur permet d'économiser passablement d'argent. On peut cependant remarquer qu'il ne serait pas possible de construire qu'un seul projet pour le prix indiqué dans la colonne lui correspondant. En effet un certain nombre de CFC sont communs aux deux sites et partagés proportionnellement. En cas de

renoncement à l'une des constructions ces frais seraient imputés à l'autre chantier, à l'instar par exemple du bassin de rétention des eaux de ruissellement qui coûtera le même prix et serait affecté en totalité à l'autre chantier. Il en va de même avec le déplacement de la conduite du réseau d'eau, l'amélioration des sols de fondation, etc.

Le CERV

Le centre d'entretien des routes et voirie actuel n'a de « centre » que le nom. Il ne répond plus du tout aux normes de sécurité du travail que l'on devrait en attendre. Le bâtiment est dans un état de vétusté inquiétant, le toit n'est plus étanche, les déperditions de température sont importantes, l'espace manque, les réparations sur les véhicules s'effectuent dans un environnement improvisé. Si l'on devait y prolonger l'exploitation pour quelques années il faudra investir beaucoup d'argent pour remettre le bâtiment et les installations à niveau. Le nouveau centre permettra de donner des conditions de travail décentes au personnel de la voirie qui doit assumer, jour après jour et quelques soient les conditions météo, un travail pénible mais vital pour la communauté.

Le bâtiment est partagé en différentes zones,

- une zone chaude comprend la réception, deux bureaux pour les chefs d'exploitation, un vestiaire, des sanitaires, un réfectoire,
- Une zone tempérée abrite les ateliers de mécanique, menuiserie, serrurerie et peinture.
L'atelier de maintenance que la STEP a perdu lors de l'extension du SAN intégrera le bâtiment.
- Deux zones froides pour l'abri des véhicules et machines, le stockage des matériaux pour les ateliers et du matériel pour les manifestations. Le parc automobile du service se compose d'une trentaine de véhicules divers, camions, camionnettes, remorques, balayeuses, chariot élévateur, bateaux, et d'agrégats tels que lames à neige, saleuses, compresseurs, etc.

Cette division du bâtiment permet d'économiser au maximum les énergies en ne chauffant que les locaux qui doivent l'être. Le site bénéficie d'une grande cour adaptée à la manœuvre des véhicules lourds équipés de chasse-neige par exemple. Les voies d'accès, communes aux deux sites CERV-DEC, sont séparées de celle dédiées aux véhicules du public. De la même manière le parking visiteurs ainsi que l'entrée de la réception sont distincts de l'exploitation.

La déchèterie (DEC)

Le Conseil communal, lors des discussions sur le premier projet de déchèterie, avait jugé le coût de celle-ci trop élevé et sa dimension trop importante. La nouvelle déchèterie redimensionnée comporte une piste à trois voies sur un quai en contre-bas duquel se trouvent les bennes, un local pour la récupération des déchets ménagers spéciaux en fait également partie. Le site est couvert pour le confort des utilisateurs avec une rampe d'accès et une sortie sur le chemin du Marais. Une zone d'extension pour 4 bennes supplémentaires est prévue à la suite des autres.

Cette disposition dictée par des critères pratiques et de sécurité devrait permettre un écoulement fluide des véhicules des usagers. Le désapprovisionnement de la déchèterie se fait au moyen de camions qui n'interfèrent pas avec le public, les voies d'accès étant séparées.

Le concept de gestion des déchets prévoit le maillage d'un réseau de 22 éco-points répartis dans toute la ville ainsi qu'une déchèterie à l'Asse.

Il instaure la différenciation des déchets en fonction de leur fréquence de production.

- Les déchets fréquents : ordures ménagères et déchets organiques.
Les ordures ménagères sont récoltées au porte à porte.
Les déchets organiques sont récoltés dans les éco-points mais jusqu'à l'installation complète de ces derniers, des conteneurs spéciaux ont été placés dans de nombreux endroits de la ville.
- Les déchets moins fréquents : verre, PET, papier, alu/fer, Nespresso, huiles, etc.
Ils sont récoltés dans les éco-points qui doivent se situer à 250 mètres au maximum de l'habitat et offrir ainsi la possibilité de s'y rendre à pied. Ces déchets ne seront pas pris en déchèterie.
- Les déchets rares : carton, appareil ménagers, déchets encombrants, déchets ménagers spéciaux.
Ces déchets doivent être amenés à la déchèterie.

Cette différenciation des types de déchets et de la manière de les récolter vise à limiter le nombre de déplacements à la déchèterie en offrant une possibilité de se débarrasser de ses déchets à proximité de son lieu de domicile. Il faut rappeler ici que le Conseil avait dit sa préoccupation d'une augmentation de trafic au moment du choix du site de l'Asse pour la déchèterie. Le concept intègre ainsi une complémentarité entre les éco-points récoltant les déchets fréquents à proximité des habitations et la déchèterie où l'on se rend moins fréquemment pour y éliminer les déchets occasionnels. Cependant les éco-points ne seront de loin pas tous construits lorsque la déchèterie entrera en service, une période transitoire va probablement révéler des problèmes de frustration et d'incompréhension dans la population. Le Service devra prendre en compte ce fait et mettre en place des mesures d'accompagnement pour pallier au manque d'éco-points dans certains quartiers. Il pourrait s'agir de bennes supplémentaires en déchèterie pour permettre aux habitants d'apporter les déchets qu'ils ne peuvent déposer aux éco-points.

Le nouveau concept de gestion et financement des déchets se veut évolutif. Au fil des expériences. Il doit pouvoir s'adapter qualitativement et quantitativement aux changements des habitudes sociétales. De nouveaux déchets peuvent apparaître ou disparaître, de nouvelles filières de valorisation s'ouvrent et nécessitent une récolte séparée. L'augmentation de la population ou la venue de nouvelles communes demanderaient également des adaptations.

La déchèterie devrait donc pouvoir évoluer dans le même sens. Une partie de la commission est d'avis que des bennes supplémentaires devraient être installées de suite plutôt que de rester une option future.

Vœux de la commission

Lors de sa deuxième séance la commission a émis les vœux suivants qu'elle a soumis à la Municipalité :

Extension de la déchèterie

Le concept prévoit une extension future demandée par le GTD.

La pression pour valoriser de nouveaux déchets à l'avenir et l'évolution du concept peut-être plus rapide que prévue laissent à penser que le nombre des bennes proposées par le projet ne sera pas suffisant à court terme.

La commission est d'avis qu'il serait plus judicieux de prévoir la place pour des bennes supplémentaires dès la construction et non pas ultérieurement comme planifié dans le préavis. **Le talus prévu en bout de quai devrait être remplacé par une prolongation de la dalle permettant d'accueillir les 3-4 bennes prévues dans l'extension.**

Un éco point supplémentaire

Le concept prévoit que la déchèterie n'accepte que les déchets qui ne sont pas recueillis dans les éco points. Cependant les gens qui viendront à la déchèterie auront aussi des déchets non acceptables. Il sera difficile pour le personnel d'exploitation de les refuser et de renvoyer ces personnes avec leurs déchets sans susciter de réactions plus ou moins violentes de leur part. Ce point a déjà été discuté dans le cadre du GTD sans qu'une décision formelle ne soit prise. **La commission désire qu'un éco point soit installé à proximité immédiate de la déchèterie afin de permettre l'élimination des déchets en accord avec le concept.** La réponse du personnel d'exploitation ne serait donc plus un refus mais une redirection des usagers vers cet éco point. Cette manière de faire n'altère pas le signal donné à la population sur la destination des déchets soit vers les éco points ou la déchèterie en fonction de leur nature.

Garantie d'accès

La commission est préoccupée par la proximité de Paléo, **elle demande que l'accès à la déchèterie et à l'éco point soit garanti avant, pendant et après le festival.**

Bilan intermédiaire

Enfin la commission désire qu'un bilan soit fait en début de 2014 et que le concept soit actualisé le cas échéant.

Financement des panneaux photovoltaïques

La commission salue la proposition d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du CERV. Elle estime toutefois qu'il n'est pas nécessaire que la Commune s'endette pour les financer. Elle est d'avis que la Commune finance provisoirement l'installation pour la céder ensuite à des tiers, le courant étant contractuellement racheté par les SI.

Afin de ne pas retarder le projet la commission souhaite montrer un peu de souplesse dans l'application de ce point jusqu'à ce que la structure nécessaire soit mise en place.

Elle demande cependant que ces opérations soient conduites avec célérité.

Réponses de la Municipalité

Extension de la déchèterie

Depuis l'introduction de la taxe on constate que les habitants jouent bien le jeu du tri et qu'il convient donc de leur faciliter la tâche. Il apparaît que le concept de gestion et de financement des déchets peut être adapté à la situation actuelle. Le Municipal a entendu les arguments de la commission et est d'accord de dire que les gens qui viendront à la déchèterie seront également porteurs d'autres déchets que ceux admis.

C'est pourquoi il propose d'étendre la déchèterie, sans coûts supplémentaires, et d'y accepter tous les types de déchets.

La solution de l'éco-point a été écartée pour des raisons pratiques, de coût d'installation (150'000.- pour un éco-point) et d'entretien.

Garantie d'accès

La déchèterie ne sera pas accessible pendant la semaine du festival mais elle sera libre d'accès durant les semaines de montage et démontage.

La commission remarque que la fermeture de la déchèterie pendant une semaine pourrait être problématique et qu'une alternative devrait être trouvée. Un accès limité au matin seulement ou une déchèterie mobile temporaire à un endroit à déterminer.

Bilan intermédiaire

Un bilan de la nouvelle gestion est prévu et sera commenté dans le rapport de gestion et présenté à la commission de gestion.

Financement des panneaux photovoltaïques

La Municipalité adhère à la demande de la commission et tout comme elle, souhaite que des privés participent activement au financement des panneaux. Cette manière de faire, sous forme de centrale solaire participative, est entre autre une réponse, à une demande du Conseil communal. Le modèle mis en place par la ville d'Yverdon a été étudié par l'office du développement durable à fin 2012. Malheureusement, le départ de la déléguée n'a pas permis d'étudier d'autres solutions et de fixer d'une manière définitive notre choix sur l'une ou l'autre des solutions. La mise en place et le suivi d'une solution telle que celle d'Yverdon nécessite un travail important. Afin de ne pas retarder la déchetterie et le CERV, la Municipalité a décidé de déposer le préavis, sans ce choix, mais avec la volonté de le concrétiser pendant les travaux. Par contre il est essentiel que le choix (marchés publics), l'achat, ainsi que la pose des panneaux puisse se faire en continuité avec le reste de la construction.

Amendement

Lors de l'examen du plan financier, un commissaire a relevé le montant élevé du CFC 524 Reproduction de documents 440'000.- francs. Après vérification par le Chef de service architecture et bâtiments, il s'agit d'une erreur de copie au moment de l'introduction du montant dans le tableau Excel servant de base à la rédaction du préavis. Le montant du CFC 524 est en réalité de 44'000.- francs. Selon le Chef

de service, il convient donc de réduire de 396'000.- francs le montant total de la demande de crédit de réalisation.

En conséquence la commission dépose l'amendement suivant :

Les points 1 et 3 des conclusions sont modifiés comme suit :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 16'404'000.- TTC pour financer la construction d'une déchèterie et d'un Centre d'exploitation routes et voirie ;

3. qu'un montant de CHF 15'853'900.- TTC, correspondant au solde du crédit pour le financement de la construction de la déchèterie et du CERV, sera porté en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;

Conclusions

L'investissement demandé est conséquent, il est de la première importance pour la ville de Nyon, il est déterminant pour assurer le service à une population de bientôt 25'000 habitants et ceci pour les 30 prochaines années au moins.

Le CERV va permettre de rationaliser au mieux les opérations de voirie et d'entretien des routes, la maintenance du matériel roulant et du mobilier urbain. Ce nouveau centre offrira enfin des conditions de travail décentes pour les collaborateurs du service des travaux et environnement.

La déchèterie est un maillon indispensable dans la chaîne de la valorisation des déchets. Elle fait partie du concept de gestion et de financement des déchets accepté par le Conseil communal.

Le coût de construction de la déchèterie sera entièrement couvert par la taxe forfaitaire des déchets. La future déchèterie ne pourra pas bénéficier de la subvention cantonale, celle-ci ne profite qu'aux permis délivrés avant le 31 décembre 2011.

La commission salue les décisions prises par la Municipalité concernant l'extension de la déchèterie pour adapter le concept déchets aux besoins des habitants en y acceptant tous les types de déchets.

La construction conjointe des deux sites permet d'effectuer de substantielles économies d'échelle et de réaliser un ensemble cohérent.

Le projet CERV-DEC est inscrit au plan des investissements de la Municipalité.

Le transfert des activités du CERV et de la déchèterie à l'Asse va éloigner des habitations les nuisances sonores et le trafic. Il va libérer de la place à Bourgogne et permettre de valoriser financièrement les terrains, ils pourront être affectés notamment à des logements, une occupation plus adéquate de l'espace citoyen.

Un montant de 10 millions de francs pourrait être valorisé sur les terrains de Bourgogne et participer ainsi à titre de contribution aux coûts de construction du CERV – DEC.

Le Conseil communal sera attentif à ce que des logements en suffisance soient réalisés à Bourgogne/Mangette comme promis par la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 115 concernant la demande d'un crédit de CHF 16'404'000.- TTC pour la construction d'une déchèterie (DEC) et d'un Centre d'exploitation routes et voirie (CERV), ainsi que d'un crédit de CHF 78'000.- HT pour les travaux des Services industriels relatifs au déplacement d'une conduite du réseau d'eau sur la parcelle N°1903,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 16'404'000.- TTC pour financer la construction d'une déchèterie et d'un Centre d'exploitation routes et voirie ;
2. qu'un montant de CHF 550'100.- TTC, correspondant à l'installation photovoltaïque du CERV, sera porté en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 25 ans ;
3. qu'un montant de CHF 15'853'900.- TTC, correspondant au solde du crédit pour le financement de la construction de la déchèterie et du CERV, sera porté en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
4. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 78'000.- HT pour financer les travaux des Services industriels relatifs au déplacement d'une conduite du réseau d'eau sur la parcelle n°1903. Ce montant sera porté sur le compte du Service des Eaux et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 30 ans.

La Commission :

Vincent Desponds,
Philippe Glasson,
Christian Pühr,
Sacha Soldini,
Joël Tawil,
Frédéric Tschuy,
Bernard Ueltschi
Jacky Colomb président et rapporteur.